

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire, adoptera conformément au Code municipal, le budget 2020 et le programme triennal des immobilisations 2020, 2021 et 2022 lors de séances spéciales qui seront tenues le 9 décembre 2019 à 19 h 15 et 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 174, rue Principale.

De plus, tel que prévu par le Code municipal, les délibérations du conseil et les périodes de questions, lors de ces séances, porteront exclusivement sur le budget 2020 et le programme triennal des immobilisations 2020, 2021 et 2022.

Donné à Saint-Nazaire, ce 28 novembre 2019.



Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 28 novembre 2019.



Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire-trésorier